

**Procès-verbal de la séance du  
mardi 9 mars 2010, 20h15**

(PV n°. 2010, 8 pages)

**Hôtel de Ville du Lieu**

Présidence : M. Philippe Clot

Scrutateurs : M. D. Kneuss

Mme Marianne Golay

Secrétaire : Mme Françoise Messer

**Conseillers présents** : 29

**Conseillers excusés** : Mme V. Monnerat, MM. M. Dépraz, A. Hauser, Christian Rochat, Deny Rochat, Maurice Rochat et W. Rohner. **Conseillers absents** : MM. S. Frioud, M. Ibrahimovic.

*Copies des rapports de commissions disponibles auprès de Mme F. Messer, secrétaire du Conseil, au 021/881 59 02 ou [gfmesser@bluewin.ch](mailto:gfmesser@bluewin.ch)*

**ORDRE DU JOUR**

Salutations

1. Admission du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. **Préavis 01. 2010 Réfection de la route des Esserts-de-Rive, tronçons 1 « limite Le Chenit-Route du Bas » et 4 « Prélionnet-RC 84 »**
5. **Préavis 02. 2010 (Préavis intercommunal) Contrat de prestations avec la Police Cantonale**
6. **Préavis 03. 2010 Modification du règlement de Police du 11 décembre 1985, chapitre 2, Cimetière**
7. Décision concernant les retransmissions télévisées.
8. Motions, interpellations, questions et propositions individuelles.

**Salutations**

M. le Président souhaite la bienvenue à tous. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance et demande à l'assemblée de se lever, afin que ceux qui le désirent puissent demander la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

**1. Admission du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009**

- Mme Schoebi demande des précisions, 1er paragraphe de la page 4, concernant la notion de sécurité quant à l'ouverture de la route du Séchey en hiver.
- M. le Syndic explique qu'il s'agit de la sécurité du plus grand nombre puisque cela évite le passage de nombreuses voitures dans les villages du Séchey et des Charbonnières.
- M. le Président ajoute qu'il y aura encore des adaptations à faire dans les années à venir pour améliorer la signalisation, en particulier là où la piste de ski de fond croise la route.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 2. Communications du Bureau

- Comme chacun peut le constater cette séance n'est pas retransmise, les résultats du sondage seront présentés et une décision sera prise ce soir concernant le renouvellement ou non du contrat.
- La prochaine séance du Conseil aura lieu le 29 juin 2010.
- La lettre de démission de M. B. Meylan, conseiller communal, est lue.
- Une lettre de M. Bertrand Trachsel, munie de 42 signatures, concernant l'ouverture de la route cantonale Le Séchey-Le Bonhomme au trafic motorisé durant l'hiver, est lue. Elle contient plusieurs éléments déjà évoqués lors de la dernière séance.
- Le Syndic ajoute qu'il y a eu une rencontre avec le Centre nordique le 30 décembre, il y en aura une autre le 24 mars également avec les représentants des routes pour parler des adaptations pour les prochaines années.
- Le 2 mars a eu lieu une intéressante présentation à la grande salle des Charbonnières au sujet du Parc jurassien vaudois, seuls 8 conseillers étaient présents mais chacun a reçu le feuillet d'information par courrier et le Conseil devra se prononcer prochainement à ce sujet.
- Un Mini Festival pour les 10 ans des Films du Sud aura lieu le samedi 13 mars.
- Suite à la demande de plusieurs conseillers d'obtenir les adresses e-mail des membres du Conseil, ceux qui le souhaitent peuvent remplir une liste. Ces adresses sont à utiliser pour le fonctionnement des commissions en particulier.

## 3. Communications de la Municipalité

- M. Julien RoCHAT est définitivement engagé comme employé communal.
- M. Locatelli est engagé avec un nouveau statut.
- Une séance d'information concernant la centrale de chauffage à bois aura lieu le 15 avril.

## 4. Préavis 01. 2010 Réfection de la route des Esserts-de-Rive, tronçons 1 « limite Le Chenit-Route du Bas » et 4 « Prélionnet-RC 84 »

La commission, formée de MM. Daniel Candaux (Président rapporteur), Raphaël RoCHAT, Willy Rohner et Mme Brigitte Schoebi, s'est réunie le 9 février 2010 en présence de MM. les Municipaux André Burri et Patrick Cotting, ainsi que de M. Roland Pesenti du Bureau d'études techniques Thorens SA, auteur de l'étude de cette réfection. MM. A. Egger et F. Hauser étaient excusés.

M. Candaux lit son rapport dont les conclusions sont les suivantes :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien sur les tronçons ; 1 limite Le Chenit-Route du Bas et 4 Prélionnet-RC 84 tels que présentés.
2. Donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette réalisation.
3. Accorder à la Municipalité un crédit de frs 491'500.- et de financer ces travaux par les liquidités courantes, ou un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement de frs 6,5 millions (endettement au 31.12.2009, frs 3'134'100.-)
4. De comptabiliser la charge en augmentation du budget entretien du réseau routier compte 430.3142.2 pour 491'500.-
5. D'activer la réserve générale (compte 9282.99) pour 120'000.- au bénéfice du compte 430.4805 prélèvement au fond de réserve générale.
6. De porter le résultat du budget 2010 à un déficit de frs 366'110.-
7. De décharger la commission d'étude du préavis de son mandat.

M. le Président ouvre la discussion.

- M. R. Reymond s'étonne que le compte de fonctionnement soit utilisé pour ces travaux, ce qui endette la commune. Pourquoi ne pas faire directement un emprunt?
- M. le Syndic : - Il s'agit d'entretien et la péréquation fait que si nous chargeons le compte des routes, nous obtenons des retours thématiques alors qu'en cas d'emprunt ils ne nous sont pas garantis.
- M. G-H. Rochat est du même avis que M. Reymond, c'est une perte mais s'il y a des retours cela se justifie.
- Mme F. Messer demande si cette route résistera dorénavant aux passages des autobus.
- M. Burri (Mpl) explique que tout sera raboté et remis à niveau, un passage bitumeux va être refait et les bordures seront assénées, cela devrait donc résister. C'est une route limitée à 3,5 tonnes, sauf exceptions du côté du Rocheray.
- M. G-H. Rochat estime que ce sont de gros investissements et que nous risquons de nous trouver financièrement limite par rapport à notre droit à l'endettement. Il relève qu'une barrière en bois a été mise en place au-dessus de la ligne de chemin de fer et il souhaite qu'elle soit prolongée car la suite de la route en direction du Lieu lui semble très dangereuse en cas de croisement.
- M. Burri rappelle que les places d'évitement sont là pour éviter les croisements.
- M. A. Egger est d'avis qu'il faut renouveler les panneaux de limitation 40 km/h.
- Mme S. Aubert-Brühlmann demande des nouvelles au sujet des places d'évitement.
- M. le Syndic l'informe que nous n'avons toujours pas le permis de construire du Service des routes mais que cela devrait déboucher bientôt.
- M. le Président met les conclusions en vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

#### **5. Préavis 02. 2010 (Préavis intercommunal) Contrat de prestations avec la Police Cantonale**

Les commissions des trois communes pour l'étude de ce préavis se sont réunies le 17 et le 25 février 2010 à 19h00 à l'hôtel de ville au Sentier.

Etaient présents pour la commune du Lieu : M. le Syndic Jean-Pierre Rochat, M. Bernard Rochat (Mpl), Mme Caroline Penseyres (rapporteur), MM. Gabriel Berciu et Claude Deboffe.

Outre les délégués des deux autres communes, la Gendarmerie était représentée par M. le Major Marchand, commandant de la Gendarmerie ainsi que M. le Capitaine Harnischberg, chef de la région Nord.

Mme Penseyres demande à tous de corriger à la page 3 du préavis: « Les policiers sont actuellement au nombre de 8 : 5 gendarmes et 3 agents municipaux » et non 8,5 gendarmes.

Mme Penseyres lit son rapport dont les conclusions sont les suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat de prestations avec le Département de la sécurité et de l'environnement.
  2. de donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien toutes les opérations liées à la signature de ce contrat.
  3. de porter la charge pour 2010 de Fr. 49'400.- (01.04 au 31.12.2010) au compte de fonctionnement 610.3511 « participation Gendarmerie Vallée de Joux ». Le déficit passe de ce fait à Fr. 415'510.-
  4. de décharger la commission de son mandat.
- M. le Syndic précise, concernant le préavis, qu'il est fait mention du dispositif cantonal qui prévoit la rétrocession de 2 points d'impôts aux communes qui ont un contrat de prestations. Nous avons cette information par les communes vaudoise. Après la décision

du Chenit, une nouvelle information est arrivée, ces 2 points ne nous sont pas garantis. Nous allons réagir auprès du groupe de travail de l'UCV (Union des Communes Vaudoises). Le contrat est renouvelable d'année en année et des discussions sont en cours.

M. le Président passe le contrat de prestations en revue en préambule à la discussion.

- Aux dispositions, art.3 : Mme R. Clot demande s'il est prévu qu'un employé communal soit vêtu de l'uniforme avec la mention police-assistant.
- M. le Syndic ne pense pas que cela soit nécessaire.
- Mme B. Schoebi s'étonne que cette inscription soit en anglais.
- M. le Syndic le regrette mais n'y peut rien.
- Art. 4 : M. Th. Bucher relève qu'il s'agit de prestations générales. Où sont les prestations détaillées ? Il a entendu Mme De Quattro dire que cela va coûter plus cher que prévu.
- M. le Syndic décrit le travail de la police dans les cas d'intervention en cas d'accident, de réquisition, etc. Il explique que les municipalités ont voulu cette démarche suite aux cambriolages des manufactures. Il y a énormément de valeurs dans notre région et il y a également à craindre pour la sécurité des personnes. Avant, le temps d'intervention était de 40 mn, avec cet accord il passerait à 15-20 mn. Les statistiques indiquent que plus il y a de présence policière moins il y a d'occasions d'intervenir, il s'agit donc de prévention et d'une volonté de sécuriser la Vallée. Récemment, une vague de cambriolage a commencé à Ste Croix puis a repris à St-Cergues, la Vallée a donc été évitée. Nous ne pouvons pas être sûrs que cela tienne au fait que la sécurité ait été renforcée, mais c'est probable.
- Mme C. Penseyres informe qu'il y a des précisions à l'art 8 : « Le contrat porte sur les activités et tâches prioritaires de police, ainsi que sur les permanences, les surveillances et patrouilles diurnes et nocturnes, telles que définies au travers des objectifs sécuritaires établis conjointement entre le Chef du poste et les Municipalités. »
- Mme R. Clot fait remarquer qu'il y a également des précisions dans les bases légales à la page 4.
- M. le Syndic ajoute que la loi sur les communes du 26 février 74 donne des précisions au sujet du travail de la police.
- M. Th. Bücher souhaite avoir une confirmation de la part du Syndic que s'il appelle la police à 2h du matin, quelqu'un sera bien là en 20 mn. ?
- Le Syndic confirme.
- M. L. Baruchet demande qui a défini qu'il fallait 11 personnes pour la sécurité ici. Il n'apprécie pas que ce soit le Canton qui décide et les Communes qui paient. Il est d'avis que c'est le Canton qui devrait fournir les 11 gendarmes.
- M. le Syndic explique qu'il y a eu plusieurs variantes proposées, les Municipalités ont opté pour la solution 6h - 20h. Nous ne pouvons pas demander plus au Canton qui fournit déjà 2 personnes supplémentaires. Le Canton n'est pas prêt à fournir plus si les communes ne mettent pas leur part.
- M. Daniel Candaux remarque que depuis les accords de Schengen, les manufactures ont engagé des entreprises privées et les citoyens surveillent leur quartier. Pourquoi la Confédération ne ferait pas une sorte de péréquation dans le domaine de la sécurité ? Il faudrait un directeur de la sécurité du territoire.
- M. le Syndic relève que les douaniers, les entreprises de sécurité, les gendarmeries suisses et françaises collaborent beaucoup. Il estime que Schengen aura finalement plutôt été un catalyseur favorisant la collaboration. Le fait qu'il n'y ait plus de douanes a par contre

desservi la Vallée. S'il n'y a plus de frontières pour les malfrats, il ne faut plus qu'il y en ait pour la police.

- M. G-H. Rochat est d'avis que nous aurions pu demander une offre à une entreprise privée.
- M. le Syndic répond que cela n'a pas été fait parce que les polices privées ne sont pas armées et un des buts est de diminuer le temps d'intervention.
- M. L. Baruchet compare les frontières à des passoires ; pourquoi le Canton ne fait pas d'efforts pour les régions frontalières, quelles sont les prestations que le Canton fait chez nous ?
- M. le Syndic affirme que la Gendarmerie cantonale couvre notre territoire comme ailleurs mais les Municipalités ont voulu intensifier leur présence.
- M. Berciu relève que la question de M. Baruchet a été abordée en commission : la Gendarmerie assure 1 gendarme pour 1200 habitants mais notre situation demande plus. D'autre part la collaboration d'une entreprise privée ne serait pas possible avec la France.
- M. Dominique Bonny ajoute que nous n'avons pas le choix de mettre de notre poche pour améliorer la sécurité, de plus les polices privées n'ont pas le droit d'intervenir sur le domaine public.
- M. Th. Bücher demande des détails sur les raisons qui ont défini le nombre de postes nécessaires.
- M. le Syndic répond que le facteur 1,8 a été expliqué. L'effectif de 11 est prévu pour être géré de manière souple. Il faut un effectif supplémentaire pour assurer une présence supplémentaire.
- M. L. Baruchet demande, puisqu'il est prévu 4 postes fixes à la Vallée, si les 7 autres peuvent être appelés ailleurs ?
- M. le Syndic confirme, ils peuvent en effet être appelés ailleurs en cas d'accident ou autres.
- M. Daniel Candaux relève qu'il est évoqué, à l'art. 5, le nouveau système sécuritaire vaudois, peut-on en savoir plus ?
- M. le Syndic précise que ce n'est pas le sujet mais accepte de donner quelques informations. La Police unique a été refusée surtout par les villes, le 18 mars aura lieu à Yverdon une séance pour expliquer les enjeux. D'autres communes (49) ont des contrats de prestations et ces communes comptent dans les négociations. Nous ne voulions pas attendre 2013 pour mettre quelque chose en place, c'est la raison de ce contrat de prestations.
- M. L. Baruchet souhaite un descriptif pour les 150'000.- frs prévus pour un poste à temps plein.
- M. le Syndic explique que sont comptés dans cette somme, outre le salaire, les uniformes, les moyens accessoires et le service de nuit par exemple.
- M. Th. Bücher demande si ETP veut bien dire « équivalent temps plein » ?
- M. le Syndic confirme et précise que pour avoir une personne à temps plein, il faut prévoir 1,8 poste (à cause des vacances et absences maladie).
- M. Bücher a une question au sujet de la commission de surveillance évoquée à l'art. 7 : quelle marge de manœuvre aura-t-elle sur le travail des gendarmes et du commandant ?
- M. le Syndic informe que les syndicats et le commandant se rencontrent déjà régulièrement, c'est une collaboration mais ils ne donnent pas d'ordre précis sur des personnes. Par contre ils peuvent demander par exemple plus de surveillance aux abords de l'Ecole Technique plutôt que de surveiller les disques bleus devant la Migros. Ils vont se voir très souvent, chaque commune décide à quelle fréquence elle veut rencontrer le Chef de poste.

- M. L. Baruchet observe qu'il y a plus de permanences prévues de jour alors qu'il y a plus de délits la nuit...
- M. le Syndic affirme que cela pourra être ajusté en cas de nécessité, il s'agit d'un dialogue.
- M. G. Berciu évoque le fait qu'il y a aussi une augmentation de la population en journée.
- Il semble à M. S. Penseyres, que nous sommes en train de vouloir dire à la police que faire alors que c'est leur travail. Nous faisons plus le débat de la police plutôt que du contrat de prestations.
- Mme C. Penseyres fait remarquer qu'à peine le contrat fini, nous avons vu dans la presse que les prix allaient s'envoler, y a-t-il du nouveau ?
- M. le Syndic répond par la négative, à part qu'il est indexable.

Les conclusions sont mises en vote, les résultats sont les suivants :

- |                      |    |     |   |
|----------------------|----|-----|---|
| 1. Oui               | 26 | Non | 3 |
| 2. Oui               | 26 | Non | 3 |
| 3. Oui               | 26 | Non | 3 |
| 4. Oui à l'unanimité |    |     |   |

## **6. Préavis 03. 2010**

### **Modification du règlement de Police du 11 décembre 1985, chapitre 2, Cimetière**

La commission, formée de Mmes V. Héritier (excusée), C. Barras et MM. M. Ibrahimovic, A. Hauser (excusé) et J-B. Bossel (Président-rapporteur), s'est réunie le 24 février. La Municipalité était représentée par M. le Syndic et M. A. Burri.

M. Bossel lit le rapport dont les conclusions sont les suivantes :

1. D'accepter le préavis municipal n° 03.2010 : Modification du règlement de Police du 11 décembre 1985, chapitre 2, Cimetière, en complétant les articles 107 et 108 dans les termes précités.
2. De relever la commission de son mandat.

M. le Président ouvre la discussion.

- M. Th. Bücher évoque les mesures prévues (largeur 220 cm, longueur 180 cm) et demande s'il n'y a pas eu interversion entre la largeur et la longueur.
- M. le Syndic précise que ces mesures concernent le monument.
- M. J-B. Bossel se demande, à propos des différentes religions et en clin d'œil à notre député, s'il en a déjà été question au Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions sont mises en vote, elles sont acceptées à l'unanimité.

## **7. Décision concernant les retransmissions télévisées.**

M. le Président relève qu'il y a eu des problèmes techniques, ils ont été plus ou moins résolus. 28 questionnaires sur 39 sont venus en retour, donc 70% de réponses. Le Président passe en revue les résultats du questionnaire en les commentant.

M. W. Rohner a écrit une lettre adressée au Président du Conseil au sujet de ce questionnaire, elle est lue. M. Rohner suggère d'autres questions qui auraient pu être posées aux conseillers, en particulier si la présence de la télévision les empêche de prendre la parole ou les retiendrait de se représenter pour la prochaine législature.

La discussion est ouverte (le montant a déjà été porté au budget en cas d'acceptation).

- M. Daniel Candaux a entendu beaucoup d'échos : la population trouve que les PV paraissent trop tard dans la FAVJ. La presse relate nos débats mais les gens apprécient de pouvoir visionner nos séances, il est donc favorable aux retransmissions.

- M. J-Ph. Dubois remarque que les avis semblent mitigés. Il pense que c'est un lien très intéressant entre nos séances et la population. Par contre la qualité est plus que médiocre, les jeunes gens qui filment sont-ils qualifiés pour ce travail ? Ce serait dommage de voter non, dans ce cas nous devrions quand même avoir une alternative pour retransmettre certaines séances.
- M. Ph. Clot précise que les dvd de la prise de son et images sont bons, le problème se situe du côté de ValTv. Il n'y a pas de techniciens à ValTv lors des retransmissions, c'est automatique. Si un problème se présente, personne n'est là pour le résoudre.
- Mme R. Clot voudrait savoir si la retransmission des autres Conseils est bonne.
- Plusieurs personnes constatent qu'il y a aussi des problèmes de qualité.
- Mme B. Schoebi demande qu'il y ait des images pendant que nous parlons de différents sujets.
- Mme F. Messer l'informe que c'est déjà le cas, les commissions prennent des photos en rapport avec le sujet du préavis traité.
- M. L. Baruchet aimerait savoir si la population regarde ces retransmissions.
- M. le Président rappelle qu'il y avait une question à ce sujet dans le questionnaire, à savoir si les conseillers avaient entendu des échos de la population : 25 personnes s/ 28 ont entendu des commentaires mais la satisfaction est très moyenne vu les problèmes de qualité.
- M. le Syndic participe aux AG de ValTV, le Directeur dit souvent que les gens demandent ces retransmissions mais M. le Syndic ne manquera pas d'évoquer les problèmes de qualité.
- M. B. Rochat (Mpl) a entendu de nombreux échos, les gens regardent.
- Mme R. Clot a entendu plusieurs échos comme quoi les débats sont intéressants.
- M. G. Berciu demande si nous devons quand même payer les 4000.- lorsqu'une retransmission est loupée.
- M. le Président explique : nous avons un contrat avec Multi Vidéo (Yverdon), donc tant que la prise est bonne oui. Si la retransmission est mauvaise il faudrait se retourner contre ValTV.
- Mme S. Aubert-Brühlmann a un avis partagé mais estime que l'information est importante. Il serait intéressant de savoir à quel point cela gêne des conseillers d'intervenir quand la télévision est là.
- M. Candaux participe au Conseil communal depuis longtemps et il estime que cela ne change rien, il y a et il y aura toujours des personnes qui ne prennent jamais la parole.
- Mme F. Messer reconnaît ne pas avoir pris la parole pendant que les séances retransmises, alors qu'elle le fait autrement.
- M. S. Penseyres rappelle que les séances sont publiques mais pense qu'il faut continuer à transmettre que nous existons, Val TV est un bon moyen de se faire connaître et de trouver des forces vives.
- Mme C. Penseyres comprend que quand le temps est à la bise par exemple, les gens préfèrent regarder la séance depuis leur salon.
- M. David Bachelard est plutôt contre ; c'est cher et il ne pense pas que cela va contribuer à motiver de nouvelles personnes à s'impliquer.

- M. C. Deboffe n'est pas certain que tout le monde sait que les séances sont publiques, il faudrait le spécifier dans les annonces qui paraissent dans la FAVJ. Il demande également que les rapports des commissions soient mis sur le site de la commune.
- M. le Syndic justifie la parution tardive des PV dans la FAVJ par le fait que la loi sur les communes nous oblige à accepter un PV en séance avant de le rendre public.
- M. J.-Ph. Dubois propose que si nous venions à renoncer, nous devrions nous garder le droit de ne demander qu'une séance.
- M. Ph. Clot précise que cela coûterait plus de 6'000.- frs.
- M. O. Lugin propose de maintenir ce contrat encore une année.
- M. Th. Bücher regrette que certains ne s'expriment pas et demande qu'au cas où le résultat du vote serait négatif, nous votions pour demander la tv sur commande.
- M. L. Baruchet pense que cela n'est pas possible, qui décidera quand c'est intéressant ou non? Il demande le vote à bulletin secret, sa proposition est acceptée.
- M. le Président soumet la question au vote :

### **Acceptez-vous de continuer les retransmissions pour les 3 prochaines séances ?**

Les résultats sont les suivants :

**OUI 12                                  NON 13                                  BLANCS 3**

Il n'y aura donc pas de retransmissions cette année.

### **8. Motions, interpellations, questions et propositions individuelles.**

- Mme C. Penseyres demande que les préavis intercommunaux aient le même numéro dans les 3 communes. Elle propose de nommer une commission intercommunale qui fonctionnerait pour tous les préavis intercommunaux.
- M. le Syndic prend note mais rappelle que les conclusions ne peuvent pas toujours être les mêmes. Au sujet d'une seule commission permanente, c'est du ressort du Bureau du Conseil, cela serait cependant dommage de se priver de l'avis de personnes ayant des compétences appropriées suivant les sujets.
- Mme C. Penseyres précise que c'est le souhait des conseillers de toutes les communes.
- M. O. Lugin félicite le Canton pour la coupe d'arbres au bord du lac Brenet.
- Mme R. Clot a demandé à M. Piguet (garde-forestier cantonal) de couper d'autres arbres mais il a dit avoir reçu des lettres incendiaires comme quoi trop d'arbres avaient déjà été coupés. Il y a donc des souhaits très différents dans la population.
- M. S. Penseyres demande des nouvelles au sujet des ralentisseurs.
- M. le Syndic annonce que tout est prêt, ils seront mis en place mi-avril.
- M. Burri (Mpl.) précise que l'autorisation dure 6 mois : de mi-avril à mi-octobre. Puis il y aura une évaluation.
- M. A. Egger détaille le programme des Films du Sud et encourage chacun à y aller.
- Mme C. Penseyres suggère que les employés communaux pourraient relever la lame lorsqu'ils croisent la piste de ski de fond, cela éviterait aux fondeurs d'enlever leurs skis à plusieurs reprises.

La séance est levée à 22h45.

Le Président

La secrétaire

Ph. Clot

F. Messer